



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'ombrières agrivoltaiques sur zone de production horticole

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CALLUNA HOLDING

Raison sociale

CALLUNA HOLDING

N° SIRET

90165193500016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

HEGE

Prénom(s)

Micael

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'ombrière agrivoltaïques d'une surface total de 92 333 m² sur une zone de production horticole de la société CALLUNA RICHTER. 12 192 modules photovoltaïques soit une surface projetée au sol de 32 943 m² seront positionnés à une hauteur d'environ 5,7 mètres. Les modules photovoltaïques seront positionnés sur un axe pivotant d'est en ouest et monitorés par un système permettant d'adapter l'ombrage aux besoins physiologiques de la plante. La structure sera équipée de 1310 poteaux primaires générant une emprise de 26,2m (Chaque poteau mesurant 10cm par 20 cm). Pour les besoins de fonctionnement de l'installation, seront présents sur le site : 2 postes de transformation d'environ 36 m² chacun 1 poste de livraison de 36 m² 1 conteneur de batteries (BESS) d'environ 30 m² Des onduleurs directement positionnés sur la structure principale de l'ombrière 1 citerne incendie (volume à déterminer en concertation avec le SDIS) d'environ 128 m² d'emprise au sol 1 piste périphérique permettant l'exploitation du terrain et l'intervention du SDIS

4.2 Objectifs du projet

Le projet présente 2 catégories d'objectifs : 1 - Le premier et principal objectif est agricole et consiste à : - Apporter de l'ombre aux cultures présentes (bruyères / calluna) fortement impactées par l'effet des fortes chaleurs et rayonnements solaires en période estivale qui entraînent des pertes agricoles conséquentes. - limiter l'évapotranspiration et le dessèchement des plants de Callunes en période estivale qui entraîne une forte mortalité et génère un besoin en eau très important en été. L'objectif étant de limiter les charges liées à l'irrigation - limiter le recours à l'irrigation par l'eau du réseau (SDEA) compte tenu des restrictions de plus en plus fréquentes en période estivales - limiter la pénibilité du travail des salariés grâce à l'ombre apportée sur la zone de production horticole 2 - Le second objectif consiste à répondre aux objectifs communs du SRADDET Grand-Est et du SCOT Alsace du Nord qui consiste à favoriser la transition énergétique en accentuant le développement des énergies renouvelables. Le projet permettra l'installation d'une centrale photovoltaïque sur ombrière d'une puissance de 8 169 kWc qui générera environ 11 500 MWh d'énergie décarbonnée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Avant le démarrage du chantier, un rappel sera effectué auprès des équipes travaux concernant les enjeux environnementaux spécifiques au site ainsi que les mesures de protection de l'environnement à mettre en œuvre. Les travaux de construction s'étaleront sur une période d'environ six mois et se dérouleront selon plusieurs phases : - Préparation du terrain, mise en place de la piste d'accès et des clôtures (Le terrain est déjà plat et ne nécessitera pas de terrassement) ; - Installation des câbles et des structures photovoltaïques ; - Livraison et mise en place des bâtiments techniques (PTR et PDL) ; - Raccordement et configuration des équipements ; - Inspection finale avec l'exploitant afin de vérifier la propreté et la conformité de la parcelle. Les déplacements sur le site respecteront un plan de circulation strict visant à limiter au maximum les impacts sur les sols. La période de chantier pour la construction sera établie selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux et dans le respect de l'activité agricole présente. Plusieurs dizaines de camions semi-remorques seront mobilisées tout au long du chantier pour l'acheminement des modules photovoltaïques, des structures porteuses, ainsi que des différents équipements et aménagements associés, notamment les postes de livraison, les postes de transformation, les clôtures, les portails et les installations de la base vie. Dans une logique de valorisation foncière maîtrisée et de développement des énergies renouvelables, une unité de stockage d'énergie par batteries (BESS) est projetée en colocalisation directe avec la serre. Cette installation sera implantée sur une plateforme de déchargement déjà aménagée pour la serre,

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation des ombrières agrivoltaïques sera pilotée à l'aide d'un système de supervision informatique assurant le suivi en temps réel des différentes composantes de l'installation. L'entretien et la maintenance des équipements seront assurés par un prestataire spécialisé à raison de deux interventions par an, pendant toute la durée d'exploitation du projet. Le nettoyage des panneaux photovoltaïques ne sera effectué qu'en cas de baisse significative de leurs performances. Si une intervention s'avère nécessaire, elle sera réalisée à l'aide d'un camion-citerne. Aucun prélèvement d'eau ne sera effectué dans les eaux superficielles ou souterraines. Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, les installations photovoltaïques sont conçues selon un principe de réversibilité. Ainsi, à l'issue de leur démantèlement, les terrains seront entièrement remis dans leur état initial afin de retrouver leur vocation agricole. Le démantèlement de l'installation sera assuré par le propriétaire et producteur de l'électricité et intégré dès l'origine dans le plan de financement du projet. Les opérations seront réalisées à l'aide d'équipements similaires à ceux utilisés lors de la phase d'installation et s'étendront sur une période d'environ trois mois. Comme pour les travaux de construction, cette phase sera programmée durant une période écologiquement favorable afin de limiter au maximum les impacts sur les milieux naturels, conformément aux recommandations des études environnementales. Enfin, les modules photovoltaïques en fin de vie présentent un taux de valorisation d'environ 94,7 %, permettant une gestion responsable et durable des matériaux qui les composent.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire conformément à l'article R.421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de modules Surface projetée des modules Emprise au sol des équipements électriques (2PDT + 1 PDL + 1 conteneur BESS) Emprise au sol de la citerne anti-incendie	(12192, Nombre) (32943, m2) (138, m2) (128, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 15c Voie : Rue de Morsbronn

Lieu-dit :

Localité : 15c Rue de Morsbronn 67360 Durrenbach

Code postal : 67360 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 7°45'11"E Lat. : 48°53'55"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est implante au sein du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Durrenbach, en zone agricole ANC, correspondant a un secteur agricole a enjeux naturels et paysagers, dont la vocation principale est la préservation des espaces agricoles et des milieux associés.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF 1 a plus de 2 kms ZNIEFF 2 a 400 m Cf notice d'autoévaluation environnementale
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	PNR a 200metres Cf notice d'autoévaluation environnementale

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de zone humide a proximite direct du projet. Faible probabilite de zone humide (20-30%) Cf notice d'autoevaluation environnementale
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- PPRI en cours d'elaboration mais non approuve (porte a connaissance). Zone projet non concernee par ce PPR - PPRN remontee de nappe existant sur la commune mais pas sur le site - Risque mouvement de terrain et retrait
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Premiere zone Natura 2000 a plus de 1,5 kms Cf notice d'autoevaluation environnementale
D'un site classé ?	☐	☒	Cf notice d'autoevaluation environnementale

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain etant parfaitement plat, il ne necessitera pas de terrassement et aucun ou d'infimes mouvement de terre
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune utilisaiton de ressources naturelles du sol ou sous sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessitera pas de ressources supplementaires; Au contraire l'objectif est de reduire la consommation en eau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est concu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. Des mesures d'accompagnement sont proposees afin d'attenuer les impacts potentiels du projet en phase travaux et exploitation. Cf notice d'autoevaluation environnementale
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	e projet n'est pas situe dans un site Natura 2000. Il est concu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. Les periodes de chantier lors de la construction de la serre pourront etre etablies selon un calendrier realise en fonction des enjeux environnementaux locaux et dans le respect des terres agricoles. Le terrain est deja cultive et restera a vocation agricole une fois l'ombriere installee. Cf notice d'autoevaluation
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Pas de consommation d'espaces supplementaires. Le projet est un projet de developpement agricole en zone agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique decele
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- PPRI en cours d'elaboration mais non approuve (porte a connaissance). La zone projet n'est pas concernee par ce PPR - PPRN remontee de nappe existant sur la commune mais pas sur le site - Risque mouvement de terrain et retrait gonflement des argiles existant --> une etude geotechnique G2sera realisee avant demarrage des travaux Cf notice d'autoevaluation environnementale
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Non, hormis les déplacements nécessaires à l'activité agricole qui sont des déplacements limités et déjà existants avant projet. Et quelques déplacements ponctuels sur la phase travaux
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux sera temporairement source de bruit. À leur issue, la centrale solaire n'émettra aucune nuisance sonore. Dans le cadre des projets de stockage d'énergie par batteries (BESS), l'engagement sera tenu de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune source lumineuse ni par l'activité agricole ni par l'activité solaire
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Bien que l'implantation d'une centrale agrivoltaïque dans un contexte agricole induise inévitablement des modifications du paysage, le projet a été conçu de manière à limiter ses incidences visuelles et à assurer une intégration cohérente dans son environnement. Les analyses paysagères concluent à un impact faible sur le patrimoine bâti, les perceptions lointaines et les lieux de vie, l'effet visuel étant essentiellement concentré aux
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'activité agricole bénéficiant des ombrières agrivoltaïques pourra être conduite dans de meilleures conditions grâce à la protection partielle apportée aux cultures face à certains aléas climatiques, tels que les fortes chaleurs, l'excès de rayonnement solaire ou certains épisodes de grêle. Cette configuration contribuera à améliorer la résilience des productions

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les enjeux locaux ont été pris en compte dès les premières phases de conception du projet : - Les parcelles retenues ont été sélectionnées en raison de leur proximité avec l'exploitation agricole et de leur adéquation à plusieurs critères déterminants : une topographie favorable, un classement réglementaire compatible avec l'activité envisagée, une sensibilité environnementale et paysagère limitée, ainsi qu'une qualité agronomique des sols adaptée aux productions concernées. - Les enjeux environnementaux sont intégrés à chaque étape du projet, depuis sa conception jusqu'à son exploitation, afin d'éviter, réduire ou limiter au maximum les impacts potentiels sur les milieux naturels (adaptation du calendrier de la phase chantier) - Une attention particulière est portée à l'insertion paysagère des ombrières agrivoltaiques, afin de garantir leur intégration harmonieuse dans le paysage environnant (plantation de 1000 arbres) - Aucun impact sanitaire significatif n'est attendu, que ce soit durant la phase de construction ou au cours de l'exploitation des installations agrivoltaiques. - Les analyses réalisées n'ont mis en évidence aucun risque particulier pour la sécurité des personnes, des biens ou des activités présentes à proximité du site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des analyses réalisées, il apparaît que le projet ne devrait pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale systématique. En effet, le projet s'inscrit sur des terrains à vocation agricole dont l'usage est maintenu après aménagement. L'activité agricole demeure l'usage principal du site, ce qui limite fortement les effets liés à l'artificialisation des sols et à la consommation d'espaces agricoles. Les études préliminaires n'ont mis en évidence aucun enjeu environnemental majeur : le projet est situé en dehors des zones humides, des principaux corridors écologiques et des zonages réglementaires de protection de la biodiversité. Les impacts sur les habitats naturels, les continuités écologiques et les ressources en eau sont évalués comme faibles à nuls. Les incidences paysagères demeurent localisées et modérées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MAHUTEAU

Prénom STEPHANE

Qualité du signataire Responsables marche agricole

À Bordeaux

Fait le 24-06-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)